

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 13 février 2023

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le treize février,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, VANHILLE Bénédicte, CAMPHYN Marie-Maud, DELMOTTE Edith, DERUYTER Micheline, THETTEN Catherine, Sabine PACCEU, DASSONVILLE Amandine,

Etaient excusés, absents :

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Marie-Maud CAMPHYN est nommée secrétaire de séance.

Un contrat d'adhésion a été établi avec la Société ALLIANZ, afin de couvrir dans l'exercice de leurs missions, les agents de la commune mais également du centre communal d'action sociale.

OBJET /

DELEGATION DE SIGNATURE
AU PRESIDENT DU C.C.A.S.
POUR LE VISA DES
CONTRATS D'ASSURANCE
AU PERSONNEL

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré ;

DELIBERATION :

Publiée le 21 février 2023

Rendue exécutoire le 21
février 2023

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 21 février 2023

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité de conférer au Président (ou son représentant) une délégation de signature aux fins de viser le(s) contrat(s) d'assurance pour le personnel du C.C.A.S.

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 février 2023 et que la convocation de la Commission avait été faite le 27 janvier 2023 ;

Le Président

Madame Marie-Maud CAMPHYN

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

Camphyn

Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.

